



Immobilisation véhicule PJ alors que ce n'ai pas moi

Par **Machuellem**, le **14/01/2018** à **23:53**

Bonjour,

Voici mon problème.

Il y'a maintenant 1 mois, j'ai voulu effectuer mon changement d'adresse. Je n'ai pas plus le faire car ma voiture est indiquée comme immobilisée par la PJ de Paris en avril 2017 or je n'ai jamais mis les pieds là-bas et aussi j'ai toujours ma carte grise en ma possession. Sachant que je dois vendre ma voiture dans 2 mois que dois je faire ?

PS : j'ai déjà déposé plainte.

Merci

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **01:08**

Bonjour

N'êtes vous pas victime d'une usurpation de plaque?

Le mieux est de s'adresser au service qui a demandé l'immobilisation du véhicule, en l'occurrence la PJ à Paris.

En cas d'usurpation de plaque il vous faudra déposer une plainte en ce sens puis demander un nouveau certificat d'immatriculation avec un nouveau numéro de plaque d'immatriculation.

Restant à votre disposition.

Par **kataga**, le **15/01/2018 à 02:40**

[citation]

Il y'a maintenant 1 mois, j'ai voulu effectuer mon changement d'adresse. Je n'ai pas plus le faire car ma voiture est indiquée comme immobilisée par la PJ de Paris en avril 2017 or je n'ai jamais mis les pieds là-bas et aussi j'ai toujours ma carte grise en ma possession.

Sachant que je dois vendre ma voiture dans 2 mois que dois-je faire? PS: j'ai déjà déposé plainte.

[/citation]

????

Et depuis un mois, vous n'avez rien fait ?

Vous renseigner auprès de la PJ ? non ? vous ne croyez pas ??

Par **Machuellem**, le **15/01/2018 à 09:23**

Malheureusement je travaille énormément et oui je n'ai rien fait depuis un mois. J'ai été porter plainte dans le commissariat de ma ville Et c'était tout ils m'ont rien dit de plus.

Merci de votre aide. Je vais voir avec la PJ je vous remercie.

Par **Machuellem**, le **15/01/2018 à 09:52**

J'ai appelé la Préfecture, la PJ et toutes me disent de passer sur le site, site qui ne prévoit rien pour ça. Ça fait 46 fois qu'un robot répond. Je commence à en avoir marre de ses bureaucrates. Et nous on fait quoi maintenant?

La police m'a dit que ce n'était plus leur problème et que ma plainte suffit. Merci à tous

Par **kataga**, le **15/01/2018 à 13:28**

Bonjour,

allez en Préfecture pour demander à consulter votre dossier sur place. Demandez-en une copie.

Par **Machuellem**, le **15/01/2018** à **14:10**

Merci bien. C'est vrai qu'avec toute les préfectures qui favorisent le net. On ne sait plus comment commencer